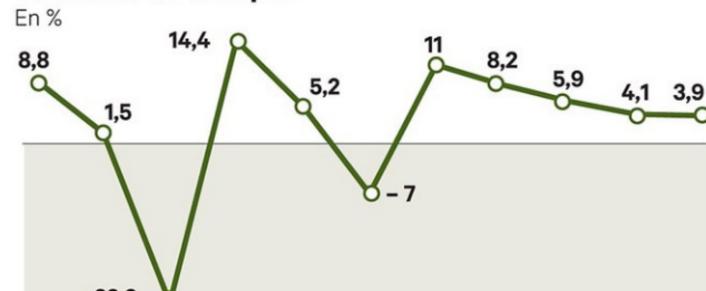


Unités de compte : un « plancher » mouvant

ROSELYNE POZNANSKI | LE 19/05 À 06:00

Les performances des supports en unités de compte



Unités de compte : un « plancher » mouvant

1 / 1

ASSURANCE



Les non-dits de l'assurance-vie



Les fonds en euros de l'assurance-vie : une garantie rognée



Les unités de compte dans l'assurance-vie : un « plancher » mouvant

INSCRIVEZ-VOUS



Votre email... OK

LES ARTICLES ASSOCIÉS

7 bonnes raisons de multiplier les contrats d'assurance-vie

7 bonnes raisons de multiplier les contrats d'assurance-vie

Impôts 2016 : le régime fiscal des contrats d'assurance-vie

FOCUS

Apicil

BforBank

épargne personnelle

Assurances

La garantie plancher en cas de décès couvre les pertes éventuelles subies par les unités de compte. Mais celle-ci a un coût et des limites.

Sur le long terme, à condition de pouvoir faire le dos rond lorsque les marchés sont en berne, voire en chute, les unités de compte (UC) n'ont pas leurs pareilles pour valoriser l'épargne logée dans un contrat d'assurance-vie. Seul problème et de taille : le capital investi n'y est jamais garanti, à l'inverse de celui placé sur le fonds en euros.

Selon la composition de ces fonds (plus ou moins investis en actions, en obligations...) et selon la tenue des marchés, la valeur de rachat de l'épargne peut être en hausse comme en baisse. Or, ce mouvement de « yoyo » fait peur, notamment lorsque l'on privilégie l'assurance-vie pour transmettre une partie de son patrimoine.

D'où l'intérêt d'une garantie plancher simple (on parle aussi de garantie de prévoyance) dont le rôle est de protéger les bénéficiaires du contrat des aléas de la Bourse.

En cas de décès du souscripteur avant ses 75 ans (âge limite de prise en charge de la plupart des contrats), cette garantie leur permet, en effet, de percevoir les sommes nettes de frais investies à l'origine dans les supports en unités de compte (déduction faite des éventuels rachats ou avances), si d'aventure ceux-ci sont en moins-values au moment du versement des capitaux.

Par exemple, pour un investissement initial de 100.000 euros et une valeur de rachat du contrat de 75.000 euros seulement, au moment du décès du souscripteur, la garantie plancher prendra en charge les 25.000 euros de « capital sous risque ».

Tant que les fonds en euros ont permis à l'épargne d'être très correctement valorisée, les contours de cette garantie ont été, à tort, peu délaissés. Aujourd'hui, à la faveur d'une indispensable diversification, ils doivent être regardés de très près car, d'un contrat à l'autre, ils sont loin de se ressembler. Quelques (rares) contrats comportent déjà une telle garantie, sans frais supplémentaires à déboursier comme Winalto de la MAAF, Actépargne 2 de la France Mutualiste ou Evolution Vie d'Aviva. D'autres contrats incluent une garantie plancher moyennant une facturation au long cours, quelle que soit l'évolution, à la hausse ou à la baisse, des UC : il en coûte par exemple 0,055 % par an à l'Afer, soit, pour 50.000 euros nets investis en UC, la somme de 27,50 euros par an.

Pour bon nombre de contrats, la garantie plancher est en revanche optionnelle. Par exemple, avec le contrat Altaprofits Vie, il faut la souscrire à l'adhésion au contrat et elle n'est pas facturée si le capital investi en UC est au moins égal à l'ensemble des versements effectués. Si ce n'est pas le cas, elle coûte 410 euros par an à 55 ans, mais 860 euros par an à 65 ans, par exemple, pour un capital sous risque de 50.000 euros.

Vérifier le montant du capital garantie

Autre point de vigilance : le montant maximum du capital sous risque pouvant être pris en charge. Dans le cadre d'une diversification bien comprise, ce montant peut en effet se révéler un peu juste pour certains profils d'épargnants. Il est, par exemple, de 50.000 euros seulement pour Winalto de la MAAF, de 100.000 euros pour Linxea Avenir (linxea.com), de 152.500 euros pour l'ensemble des contrats Actépargne 2, mais de 300.000 euros avec le contrat BforBank Vie ou Frontière Efficente (Apicil), ce qui est nettement plus confortable. ●

R. P., Les Echos

+ Infos

Twitter 0

Facebook 0

LinkedIn 0

Email

Print